
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA23 08 0204

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 mai 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA23 08 0205

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2023.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0206

Soumis les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 avril 2023 et extraordinaire du 24 avril 2023.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tels que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 avril 2023 et extraordinaire du 24 avril 2023 du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA23 08 0207

La première période des questions du public a lieu de 19 h 39 à 20 h 19.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame C. H. – en présentiel
rue Saint-Aubin

Madame aborde quelques questions concernant les suites de la tempête de verglas survenue le 5 mai 2023 ainsi que des enjeux de circulation.

Premièrement, y a-t-il une volonté par l'arrondissement de faire une inspection de l'ensemble des arbres sur le territoire à la suite de la tempête de verglas?

Deuxièmement, afin d'éviter que des arbres plantés sous les fils électriques d'Hydro-Québec ne soient sévèrement émondés lorsqu'ils auront atteint une taille trop importante, pourquoi ne pas choisir de planter des variétés qui auront une taille finale moins haute?

Troisièmement, les lignes électriques d'Hydro-Québec sont-elles enfouies?

Quatrièmement, madame aborde les enjeux de circulation lourde au coin des rues Bourdon et Tait ainsi que la problématique du ramassage des enfants en après-midi à l'école de ce secteur. Ceux-ci causent un problème de congestion important dans ce secteur. Est-ce que l'arrondissement pourrait intervenir avant qu'un accident ne survienne?

Réponse (A. DeSousa): La tempête de verglas a considérablement retardé les activités de nettoyage du printemps, mais l'opération de nettoyage est actuellement en pleine action. Les parcs et autres équipements publics sont priorisés pour assurer la sécurité des piétons et du public dans son ensemble. Pour ce qui est du nettoyage des branches d'arbres, le personnel de l'arrondissement travaille en collaboration avec un entrepreneur privé et sans interruption. La seule chose qui nous retarde est le manque de matériel.

Pour ce qui est de l'inspection des arbres, l'arrondissement s'est doté d'un plan d'entretien de son parc arboricole sur une cycle de 5 ans.

La difficulté de plantation est liée à un certain nombre de contraintes, dont le manque ou l'absence d'espace. La plantation d'arbres doit se faire sur le domaine public, au même endroit où l'on retrouve le réseau de distribution d'Hydro-Québec, ce qui peut engendrer des problèmes au réseau au fur et à mesure que les arbres croissent. Bien qu'il ne soit pas possible de commenter l'ensemble des plantations, nous vous invitons à nous indiquer les adresses où vous avez constaté cette problématique et les équipes des Travaux publics feront un suivi.

L'enfouissement des lignes électriques se fait systématiquement dans tous les nouveaux développements depuis la fin des années 1990, époque à laquelle la Ville de Saint-Laurent avait déterminé que l'enfouissement des fils électriques était à privilégier. C'est ce qui a été fait dans les quartiers Bois-Franc et le Nouveau Saint-Laurent.

Concernant les enjeux de circulation au coin des rues Bourdon et Tait, il s'agit d'une situation que nous retrouvons dans l'ensemble de l'arrondissement et la problématique est bien connue à Montréal. Cela ne nous empêche pas d'en améliorer la sécurité et nous allons transmettre votre requête à la Section circulation et transport.

Madame S. G. – en présentiel
rue Jean-Bouillet

Madame pose quelques questions concernant le parc Marlborough.

La piscine est fermée depuis longtemps et celle-ci était bien agréable. De plus, la patageoire et les jeux d'eau ont été fermés. Marlborough n'est plus le parc que j'avais l'habitude de fréquenter. Il y a bien des installations au parc Noël-Nord, mais celui-ci est assez éloigné et ne facilite pas son usage pour les jeunes familles.

Je remarque que les jeux d'eau n'ont pas de sauveteurs dans la plupart des parcs. À ce sujet, pourquoi ceux de Marlborough sont fermés?

Le terrain de tennis n'est presque pas utilisé pour le tennis, il n'y a plus de cours de tennis et c'est le pickleball qui est dorénavant très populaire?

Réponse (A. DeSousa): Saint-Laurent détient 8 piscines extérieures qui ont été presque toutes construites dans les années 60. En raison de leur ancienneté, il a été nécessaire d'effectuer des travaux de mise à niveau, une piscine à la fois, pour assurer la continuité de leur utilisation. À présent, c'est la piscine du parc Marlborough qui est ciblée par lesdits travaux. La piscine du parc Marlborough sera complètement mise à niveau afin d'offrir une installation de grande qualité à la communauté. Les plans et devis sont actuellement en voie d'être complétés et il est prévu d'aller en appel d'offres au courant du mois de juin. Les travaux pourront par la suite être débutés cet été et se poursuivre à l'automne. Nous anticipons la réouverture et la mise en service de la piscine en 2024. D'ici là, l'arrondissement

continue d'offrir une programmation dans plusieurs piscines réparties sur son territoire dont la piscine du parc Noël-Nord située à proximité du parc Marlborough.

L'ensemble de la Ville connaît actuellement une pénurie de main d'œuvre et nous espérons avoir un nombre suffisant de sauveteurs pour les piscines qui seront en opération l'été prochain.

Concernant la fermeture des jeux d'eau au parc Marlborough, il se peut que celle-ci relève des travaux à venir et que la sécurité des usagers est à privilégier ou que les jeux d'eau partageaient possiblement le même système de filtration que la piscine qui n'est plus en opération.

Saint-Laurent a un club de pickleball et celui-ci organise ses activités pour la saison. Le maire se dit étonné par le commentaire à l'effet que le tennis serait moins populaire alors qu'ailleurs à Saint-Laurent le tennis connaît une demande exceptionnelle. D'ailleurs, il dit recevoir des appels de citoyens dès le retour du beau temps demandant d'ouvrir les terrains de tennis. L'arrondissement a même augmenté les heures de disponibilité des terrains.

Monsieur D. T. – par courriel

rue Poirier

As a citizen of Saint-Laurent for the last 40 years, I would like to know what the city is doing to help support citizens with managing costs for their properties, especially during a recession period with inflation at its highest in a very long time.

My question is the following. I have been residing at my current address for the last 12 years. During that period, I perform regular maintenance on my tree in my backyard every 2-3 years. During the last 12 years, I have incurred ~\$4,000 in elongation costs. I was recently a victim of the ice storm where my tree was quite damaged, and I requested a permit to have it felled and I was denied. The inspector advised me that I am better off trimming the damaged branches at a cost of \$3,000 and in the event the tree weakens and requires felling in the next 2-3 years (at a cost of ~\$6,000), I can proceed with felling at that point in time. If that is the case, I will have invested close to \$15,000 to manage a tree over a 15-year period which I hope you can appreciate is a very expensive exercise and the risk of injury with a weakened tree increases. My question to the council and to you Mr. Mayor is: "What is the city doing to help support citizens in circumstances like these and help mitigate and reduce unnecessary costs which make it difficult to support and in return impact our financial well-being and help proactively maintain safe environments for its citizens?"

Réponse (A. DeSousa): L'inspection révèle que l'arbre est âgé d'environ 60 ans. Il est bien entretenu et en bonne santé. Il ne montre aucun signe de dangerosité. Il est à noter que l'inspecteur n'a pas évalué le coût de l'entretien de l'arbre, mais a encouragé le citoyen à poursuivre l'entretien. La demande de permis a été refusé puisque, notamment, l'arbre :

- n'est pas mort ou dans un état de dépérissement irréversible;*
- n'est pas atteint d'une maladie irréversible;*
- ne montre pas de défaillance structurale affectant sa solidité.*

Monsieur J.-F. P.-M. – par courriel

rue Kenneth-Patrick

Depuis la fin du mois d'avril, j'ai remarqué qu'on avait reconduit la voie sécurisée pour les vélos sous le viaduc du REM entre les rues Dutrisac et Jules-Poitras. Elle avait malheureusement disparu l'année dernière. Le fait de retrancher une voie aux véhicules et de sécuriser la piste cyclable avec des blocs de béton rend sécuritaire un lieu habituellement très hostile aux vélos.

En attendant le futur REV sur le boulevard Henri-Bourassa, pourrait-on évaluer la possibilité que cette installation devienne permanente dans le futur, au lieu de permettre aux vélos de rouler sur les trottoirs avec les piétons comme c'est habituellement permis? C'est plus sécuritaire autant pour les vélos que pour les piétons et ça ne semble pas causer plus de trafic pour les véhicules. Par ailleurs, pourrait-on, en collaboration avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, prévoir le même type d'installation pour le viaduc qui traverse l'autoroute 15 sur le boulevard Henri-Bourassa, qui est aussi extrêmement dangereux pour les vélos?

Je prends l'occasion pour féliciter l'arrondissement de Saint-Laurent pour toute son implication en termes de développement durable au cours des dernières années, notamment pour les

transports actifs. Cependant, il faut continuer à « vitesse grand V » et il est urgent d'agir dans certains secteurs, dont ceux-ci!

Pour poursuivre sur un autre sujet, la rue Wilfrid-Reid dans Bois-Franc est une rue très achalandée par les voitures et les piétons. Bien que la limite de vitesse soit à 30km/h, les véhicules en provenance d'Henri-Bourassa ont l'habitude de rouler très vite sur ce segment de Wilfrid-Reid. Il est très difficile et dangereux pour les piétons de traverser la rue Wilfrid-Reid d'un côté à l'autre tout au long de son parcours. Il y a pourtant de nombreuses descentes de trottoirs pour piétons, mais aucun marquage au sol, ni signalisation de traverses piétonnes ou panneau d'arrêt. On devrait y ajouter des arrêts supplémentaires ou des passages piétonniers avec marquage au sol et signalisation pour permettre aux piétons de traverser Wilfrid-Reid, de même qu'au coin de Wilfrid-Reid et des Équinoxes. Les voitures font rarement leur arrêt complet, ce qui est très dangereux pour les piétons. C'est un secteur où marchent beaucoup de familles, d'enfants et de personnes âgées. J'ai déjà fait une première requête en septembre dernier et une plus récemment, mais je n'ai eu aucun suivi. J'aimerais, s'il vous plaît, recevoir un appel d'un responsable de l'arrondissement.

Réponse (A. DeSousa): Nous sommes d'accord que ce tronçon du boulevard Henri-Bourassa devrait être sécurisé pour les cyclistes. La piste cyclable avait été mise en place de façon temporaire par l'entrepreneur du projet REM afin de pallier la fermeture du trottoir sous le viaduc. Ce viaduc est partagé par les piétons et cyclistes. Comme le réseau cyclable est sous la juridiction de l'agglomération de Montréal, l'arrondissement a fait une demande aux services centraux pour réinstaller cette piste cyclable de façon permanente. Un projet est aussi en cours de planification pour prolonger la piste cyclable à Ahuntsic-Cartierville, tel que prévu dans le Plan vélo.

Nous avons effectué des observations sur la rue Wilfrid-Reid et nous analysons présentement des moyens de sécurisation. Vos suggestions seront prises en considération.

Monsieur Y. O. – par courriel
H4M 0A4

Pouvez-vous créer un club de badminton à Saint-Laurent?

Réponse (A. DeSousa): L'arrondissement souhaite toujours bonifier son offre à la communauté selon les disponibilités de plateaux et ressources. Bien que des plages de badminton libre soient déjà offertes à la communauté, nous invitons tout OBNL intéressé à offrir une programmation de cours de badminton aux Laurentiens à communiquer avec notre équipe des sports afin d'évaluer leur proposition, la faisabilité et discuter des conditions de reconnaissance dans le cadre de notre Politique de soutien et de reconnaissance.

Monsieur Z. H. – par courriel
rue Étienne-Montgolfier

En tant que porte-parole des citoyens dont la quiétude est continuellement affectée par le parc à chiens Noroît, nous désirons vous faire part de ce qui suit. Avec les temps plus cléments à nos portes et tel qu'anticipé, la problématique des jappements ne fait qu'augmenter. Il nous est impossible d'ouvrir les fenêtres, de travailler ou de profiter de nos cours sans entendre continuellement des jappements. Le problème est plus présent les jours de semaines entre 12 h et 13 h 30 ainsi qu'après 16 h 30 et à tout moment la fin de semaine. Malheureusement aucune surveillance ou sensibilisation ne peut être faite durant ces heures. Selon le 311, les agents de l'environnement et/ou de la patrouille canine ne se déplaceront pas durant ces heures, car ils sont soit en dîner ou ne travaillent pas après 16 h 30 et la fin de semaine. Ils nous réfèrent à la sécurité urbaine de Saint-Laurent au 514 855-5700, mais ce numéro est redirigé vers le 311, car la sécurité urbaine est en restructuration, le service n'étant pas disponible. Merci de nous revenir sur ces points.

Réponse (A. DeSousa): Je comprends que vous êtes préoccupé par la situation actuelle avec les jappements provenant du parc à chiens Noroît et je suis désolé que cela affecte votre quiétude et votre confort. Je comprends aussi que vous avez tenté de signaler le problème à plusieurs reprises sans succès.

Je tiens à vous assurer que nous prenons ces préoccupations au sérieux et nous sommes conscients de l'impact que cela peut avoir sur les résidents du quartier. Nous travaillons avec nos équipes pour trouver des solutions pour minimiser les bruits de jappements.

Je vais transmettre vos commentaires à nos services municipaux responsables afin qu'ils puissent examiner les mesures possibles pour améliorer la situation. Je vous encourage également à continuer de signaler les problèmes de bruits excessifs en appelant le 311 pour que nous puissions continuer de suivre la situation et prendre les mesures nécessaires.

Je vous remercie de votre patience et de votre collaboration dans ce dossier.

Voici une liste complète de toutes les interventions et solutions appliquées au parc à chiens Noroît :

- 1. Présence accrue au parc :
 - Augmentation des passages et interventions par la Division de l'environnement et de la protection du territoire.
 - Augmentation des passages et interventions par la sécurité urbaine.
 - Augmentation des passages et interventions par la patrouille animalière.*
- 2. Des panneaux de sensibilisation concernant le comportement approprié des chiens et les aboiements ont été installés le jeudi 8 décembre 2022.
 - Panneau rouge : nouvelle installation, 1 dans chaque section (2 au total).
 - Panneau gris un à chaque entrée/sortie du parc pour chiens (3 au total), installés avant les plaintes.*
- 3. À partir du jeudi 8 décembre 2022, les lumières ont été programmées pour s'éteindre à 21h30. Ensuite, nous avons apporté une nouvelle modification le vendredi 9 décembre 2022 : les lumières ont été programmées pour s'éteindre à 21h10, respectant les heures d'ouverture.*
- 4. Consultation pour recevoir une définition officielle du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques 21-012 article 36, al.4° qui est la suivante :*

« Constitue une nuisance et est interdit le fait :

4° pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne ».

Ainsi, un chien ne doit pas aboyer, hurler ou gémir de façon à troubler la paix. Il est nécessaire de limiter les nuisances sonores.

Après consultation, nous pouvons confirmer que cette définition est déterminée par le jugement de l'inspecteur. Une nuisance est un terme général désignant un fait dérangeant. Si les aboiements sont raisonnablement dérangeants par rapport à un contexte « normal », ils peuvent être considérés comme une nuisance. Par exemple, un chien qui aboie 20 fois dans une maison, seul, tous les jours, est une nuisance. En revanche, un chien qui aboie 20 fois avec un maître qui sort pour l'arrêter et l'éduquer n'est pas sujet à un constat d'infraction.

CA23 08 0208

Dépôt du rapport trimestriel, pour les mois de janvier, février et mars 2023, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA23 08 0209

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT

que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;

CONSIDÉRANT l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2023, **Semaine de la sécurité civile**.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de mai de l'année deux mille vingt-trois.

CA23 08 0210

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies, **Journée internationale des familles**;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;

CONSIDÉRANT que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;

CONSIDÉRANT que, dans le même esprit, l'arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 15 au 21 mai 2023, **Semaine québécoise des familles**.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de mai deux mille vingt-trois.

CA23 08 0211

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 16 mai Journée internationale du vivre-ensemble en paix;

CONSIDÉRANT que vivre ensemble en paix, c'est accepter les différences, être à l'écoute, faire preuve d'estime, de respect et de reconnaissance envers autrui et vivre dans un esprit de paix et d'harmonie;

CONSIDÉRANT qu'il importe de respecter et de comprendre la diversité des personnes et des cultures dans le monde, de préférer le dialogue, la négociation et l'entraide à l'affrontement;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les organisations de la société civile, y compris les milieux éducatifs et associatifs, jouent un rôle important à travers les activités qu'elles mènent pour promouvoir une culture de paix et le dialogue entre les individus et les communautés;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 16 mai 2023 **Journée internationale du vivre-ensemble en paix**.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de mai de l'année deux mille vingt-trois.

CA23 08 0212

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE	l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique;
CONSIDÉRANT	que la Ville de Montréal est signataire de <i>la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal</i> en faveur de la biodiversité et du verdissement;
CONSIDÉRANT	que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine et de son Plan de développement durable;
CONSIDÉRANT	que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 mai 2023, Journée internationale de la diversité biologique et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille vingt-trois.

CA23 08 0213

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE	la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> se tient cette année du 1 ^{er} au 7 juin;
CONSIDÉRANT	que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
CONSIDÉRANT	que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;
CONSIDÉRANT	que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1 ^{er} au 7 juin 2023, Semaine québécoise des personnes handicapées et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille vingt-trois.

CA23 08 0214

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;
CONSIDÉRANT	que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;
CONSIDÉRANT	que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui

- contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;
- CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;
- CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 juin 2023, **Semaine canadienne de l'environnement** et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, **Journée mondiale de l'environnement**.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de mai deux mille vingt-trois.

CA23 08 0215

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230597001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des services d'entretien ménager à la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, pour une durée de deux ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des services d'entretien ménager à la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, pour une durée de deux ans.

ADOPTÉ.

CA23 08 0216

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239680002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la conception et la surveillance du projet de remplacement des chaudières au gaz du Complexe Sportif - Soumission 23-004.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Bouthillette Parizeau inc.	106 834,77 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Bouthillette Parizeau inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et la surveillance du projet de remplacement des chaudières au gaz du Complexe Sportif, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **106 834,77 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-004;
- 2.- D'autoriser une dépense de **16 025,22 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **122 859,99 \$**, pour les travaux;
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0217

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239193006 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'équipements de signalisation routière dans le cadre du projet de révision des restrictions de stationnement – Soumission 23-19857.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
9030-5814 Québec inc. (Spectralite/Signoplus)	649 744,54 \$
Signel Services inc.	662 497,45 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **9030-5814 Québec inc. (Spectralite/Signoplus)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de signalisation routière dans le cadre du projet de révision des restrictions de stationnement, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **649 744,54 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-19857;
- 2.- D'autoriser une dépense de **12 994,89 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **662 739,43 \$**, pour les travaux;
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0218

Soumis sommaire décisionnel numéro 1237745001 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres, pour une durée de quatre ans – Soumission 23-19899.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises rose neige (9190-8376 Québec inc.)	518 652,23 \$
Construction urbex inc.	639 036,80 \$
Orange paysagement inc.	681 175,23 \$
Groupe Northshore inc.	1 148 217,53 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises rose neige (9190-8376 Québec inc.)**, le contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres, pour une durée de quatre ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **518 652,23 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-19899;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0219

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239745004 relatif à la résiliation et à l'octroi d'un contrat pour des services de gardiennage dans les bâtisses publiques, pour une durée de 2 ans - Soumission 23-19930.

ATTENDU que Services de Sécurités Neptune a fait défaut à ses obligations prévues au contrat 22-19667, causant ainsi un bris de contrat;

ATTENDU qu'un avis de défaut a été envoyé à Services de Sécurités Neptune et que celle-ci n'y a pas donné suite;

ATTENDU que l'arrondissement est en droit de résilier le contrat 22-19667 qui liait l'arrondissement de Saint-Laurent à Services de Sécurités Neptune;

ATTENDU qu'un service de gardiennage est essentiel à l'arrondissement afin d'assurer la sécurité et l'intégrité de ses installations ainsi que des usagers fréquentant ses différentes bâtisses publiques;

ATTENDU que l'arrondissement est en droit d'octroyer, au seul soumissionnaire conforme, le contrat faisant l'objet de l'appel d'offres 23-19930;

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.	1 102 015,83 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De résilier le contrat 22-19667 octroyé à Services de Sécurités Neptune par la résolution numéro CA23 080047, datée du 7 février 2023;
- 2.- D'octroyer à **Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de gardiennage dans les bâtisses publiques, pour une durée de 2 ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **1 102 015,83 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-19930;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0220

Soumis sommaire décisionnel numéro 1233152004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin, conformément à l'entente-cadre 22-002.

ATTENDU l'entente-cadre 22-002 conclue avec FNX-INNOV inc., pour la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **FNX-INNOV inc.**, le contrat pour la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin, totalisant la somme de **147 150,18 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente-cadre 22-002;
- 2.- D'autoriser une dépense de **10 300,51 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **157 450,69 \$**, pour les travaux;
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0221

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236747001 visant à accréditer quinze organismes sportifs, à octroyer des subventions pour l'année 2023, à approuver le soutien technique et matériel pour les années 2023, 2024 et 2025 et à autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les conventions à cet effet.

ATTENDU que les organismes sportifs du territoire proposent une programmation diversifiée aux participants de l'arrondissement;

ATTENDU que l'arrondissement contribue au développement de ces activités en offrant un soutien financier, technique et matériel, comme prévu dans la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*;

ATTENDU que quinze organismes sportifs ont déposé une demande d'accréditation complète pour 2023, 2024 et 2025 et que ces organismes répondent aux conditions d'admissibilités pour l'accréditation;

ATTENDU que des conventions avec les organismes, conformes aux exigences de la Ville, seront signées par le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accréditer quinze organismes sportifs pour l'année 2023;
- 2.- D'accorder un soutien financier de 228 453 \$ pour douze de ces organismes, pour l'année 2023;
- 3.- D'accorder un soutien technique et matériel pour les années 2023, 2024 et 2025;
- 4.- D'approuver les conventions relatives et spécifiques à chaque organisme;
- 5.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
- 6.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0222

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236275007 afin de déposer une demande de financement auprès du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre du Programme d'aménagement urbain et inclusif, pour la mise à niveau des jeux d'enfants au parc Decelles; à confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et aux modalités du Programme ainsi que sa participation financière au projet, le cas échéant.

ATTENDU l'adoption du Plan solidarité, équité et inclusion (PSEI) par la Ville de Montréal visant à renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;

ATTENDU l'offre de financement du Programme d'aménagement urbain et inclusif (PAUI) et son cadre de référence, dévoilés en mars 2023, s'inscrivant en cohérence avec Montréal 2030 et le PSEI;

ATTENDU que le PAUI se veut en continuité du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle ainsi que du Programme d'aménagement urbain pour enfants;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser, par la présente résolution, le dépôt d'une demande de financement pour le réaménagement des jeux d'enfants au parc Decelles;

ATTENDU que le financement permettra d'assurer la pérennité des installations pour enfants au parc Decelles et la réalisation des travaux dans un cadre de saine gestion de nos ressources financières;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le dépôt d'une demande de financement auprès du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre du Programme d'aménagement urbain et inclusif (PAUI), pour la mise à niveau des jeux d'enfants au parc Decelles;
- 2.- De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et aux modalités du PAUI;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA23 08 0223

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299008 relatif à un don à l'organisme VertCité pour « Cultivons la biodiversité à Saint-Laurent » et la « Fête des récoltes 2023 » et visant à lui permettre l'occupation du parc Beudet et lui accorder un soutien technique et matériel pour l'organisation de ces deux événements.

ATTENDU que les samedis 13 mai 2023, de 10 h à 15 h, et 23 septembre 2023, de 11 h à 16 h, VertCité organisera les événements « Cultivons la biodiversité à Saint-Laurent » et la « Fête des récoltes 2023 » au parc Beudet, afin de souligner respectivement l'ouverture et la fermeture de la saison d'agriculture urbaine de 2023;

ATTENDU que ces deux événements festifs, destinés au grand public, visent à réunir tous les acteurs de Saint-Laurent impliqués dans des projets d'agriculture urbaine pour valoriser leurs initiatives et leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de s'inspirer;

ATTENDU que ce projet atteint des objectifs de la planification stratégique de l'arrondissement en soutenant les actions visant l'accessibilité à une saine alimentation et contribue à la sensibilisation face au gaspillage alimentaire;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De permettre à VertCité l'occupation du parc Beudet pour la tenue des événements « Cultivons la biodiversité à Saint-Laurent », le 13 mai 2023, de 10 h à 15 h, et la « Fête des récoltes 2023 », le 23 septembre 2023, de 11 h à 16 h;
- 2.- D'accorder un don de 9 000 \$ à VertCité pour la tenue de ces deux événements;
- 3.- D'accorder à VertCité un soutien technique et matériel pour l'organisation de ces deux événements;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0224

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236747002 visant à accorder une aide financière à une résidente de Saint-Laurent, pour sa participation au Championnat canadien de patinage synchronisé s'étant tenu à Calgary, du 18 au 22 février 2023.

ATTENDU que madame Alice Sigouin, membre de l'équipe novice de patinage synchronisé Les Suprêmes de Saint-Léonard, est une résidente de l'arrondissement de Saint-Laurent qui a participé au Championnat canadien de patinage synchronisé à Calgary, du 18 au 22 février 2023;

ATTENDU que l'arrondissement soutient financièrement les athlètes élités résidents qui prennent part à des compétitions d'envergure nationale ou internationale;

ATTENDU que ce soutien financier est conforme à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 332,41 \$ à madame Alice Sigouin, pour sa participation au Championnat canadien de patinage synchronisé s'étant tenu à Calgary, du 18 au 22 février 2023;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0225

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel numéro 1233984005).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 mars et le 26 avril 2023, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA23 08 0226

Le règlement numéro RCA08-08-0001-159 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1237602001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2023, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (CA23 080111);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA08-08-0001-159 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser l'usage « enseignement post-secondaire non universitaire (2241-01) » dans certaines zones réglementaires ainsi que d'effectuer certains ajustements réglementaires.

ADOPTÉ.

CA23 08 0227

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-161 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-14 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1239469003).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-161 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-14 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA23 08 0228

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage visant à élargir le secteur d'application du PIIA « **8.55 Secteur industriel ou commercial adjacent à une voie de service, à une autoroute ou à une artère** » afin d'y assujettir toutes les zones où les usages dominants sont Industriel (I) et Bifonctionnel (B). Ce PIIA touchera les demandes de permis pour ériger ou agrandir un bâtiment principal.

ADOPTÉ.

CA23 08 0229

Le règlement numéro RCA08-08-0003-27 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats afin d'y intégrer des nouveaux certificats d'autorisation et d'ajuster les documents requis pour certains certificats d'autorisation, notamment ceux relatifs à la démolition est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro

1238729003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2023, la conseillère Vana Nazarian a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (CA23 080176);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA08-08-0003-27 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats afin d'y intégrer des nouveaux certificats d'autorisation et d'ajuster les documents requis pour certains certificats d'autorisation, notamment ceux relatifs à la démolition.

ADOPTÉ.

CA23 08 0230

Le règlement numéro RCA03-08-0002-3 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1238729002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2023, la conseillère Annie Gagnier a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (CA23 080178);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA03-08-0002-3 modifiant le règlement RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux de manière à se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (2021, c. 10; projet de loi no 69).

ADOPTÉ.

CA23 08 0231

Soumis sommaire décisionnel numéro 1232839005 relatif à la réception d'une requête en dissolution de La société de développement commercial « *La Zone Décarie Nord* » et visant à mandater le Secrétaire d'arrondissement afin qu'il exerce les pouvoirs nécessaires pour effectuer les suites appropriées à cette requête, le tout en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ATTENDU qu'une requête en dissolution de La société de développement commercial « *La Zone Décarie Nord* », a été déposée auprès du secrétaire d'arrondissement le 20 mars 2023;

ATTENDU que ladite requête est signée par le nombre minimal de contribuables requis par l'article 458.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) qui est de 30 signatures valides pour une telle société de développement commercial;

ATTENDU que par conséquent, et suivant les articles 458.4 et 458.17.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit dans les 45 jours de la réception d'une telle requête, mandater le secrétaire d'arrondissement pour qu'il expédie un avis informant les commerçants concernés par une telle requête en dissolution, qu'un registre sera ouvert sur cette requête de dissolution;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prendre acte de la réception d'une requête en dissolution de La société de développement commercial « *La Zone Décarie Nord* »;
- 2.- De mandater le Secrétaire d'arrondissement afin qu'il exerce les pouvoirs nécessaires pour exécuter les démarches nécessaires et donner la suite appropriée à ladite requête en dissolution, le tout en vertu de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ADOPTÉ.

CA23 08 0232

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214024 visant à autoriser la création d'un poste temporaire de chargé de rédaction et de diffusion à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le domaine des communications est davantage sollicité par la multiplication de nos publics cibles et la diversification des médias utilisés afin de les rejoindre;

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens souhaite, par conséquent, revoir son modèle d'affaires en répartissant la réalisation des activités stratégiques de communications et les activités opérationnelles et de soutien;

ATTENDU que dans le cadre d'un projet spécial de 3 ans, la Division des communications et des relations avec les citoyens désire évaluer la valeur ajoutée qu'apporterait l'intégration d'un poste de chargé de rédaction et de diffusion au sein de son équipe;

ATTENDU que l'ajout de cette fonction permettra de dégager les chargés de communications du volet administratif et clérical de leurs fonctions afin de pouvoir se concentrer sur la portée stratégique des communications au sein de l'arrondissement;

ATTENDU qu'il est recommandé de créer un poste temporaire de chargé de rédaction et de diffusion (emploi: 720310 – SBA: XX8600 – groupe de traitement 10), à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent, à compter du 6 mai 2023, pour réaliser ce projet spécial d'une durée maximale de 3 ans;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer, à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent, un poste temporaire de chargé de rédaction et de diffusion (emploi: 720310 – SBA: XX8600 – groupe de traitement 10), à compter du 6 mai 2023, pour réaliser ce projet d'une durée maximale de 3 ans;
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0233

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214028 visant à autoriser la création d'un poste temporaire d'agent de développement culturel à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que la Division des bibliothèques et de la culture a vécu plusieurs absences de personnel dans la dernière année et que celles-ci ont eu un impact sur les activités et sur la répartition des tâches au sein de l'équipe;

ATTENDU que l'ajout d'un poste temporaire d'agent de développement culturel permettra à l'équipe de reprendre les activités délaissées et de garantir la réalisation de la programmation estivale;

ATTENDU qu'il est recommandé de créer un poste temporaire d'agent de développement culturel (emploi: 304550 – SBA: XX8600), à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la période du 6 mai au 30 septembre 2023;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer, à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, un poste temporaire d'agent de développement culturel (emploi: 304550 – SBA: XX8600), pour la période du 6 mai au 30 septembre 2023;
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0234

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214029 visant à autoriser la création d'une banque d'heures dans l'emploi de préposé à l'inspection à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en raison de l'importante charge de travail que connaît la Section des inspections, notamment en raison des enjeux de salubrité, de l'important volume des permis et certificats octroyés, du roulement de personnel et des aléas découlant de la pandémie de COVID-19, le recensement des places d'affaires situées sur le territoire de l'arrondissement n'a pu être réalisé dans les dernières années et, par conséquent, la base de données utilisée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises n'est plus à jour;

ATTENDU qu'afin de réintégrer les activités du recensement à même celles de l'inspection, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a entrepris des discussions avec la Division des ressources informationnelles dans le but de développer une application électronique qui facilitera la réalisation du relevé sur le terrain;

ATTENDU qu'en parallèle, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises souhaite embaucher une ressource qui permettra la réalisation du recensement et la mise à jour de la base de données;

ATTENDU qu'il est recommandé de créer une banque de 700 heures dans l'emploi de préposé à l'inspection (emploi : 721670 – SBA : XX8600), à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 6 mai au 31 décembre 2023;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, une banque de 700 heures dans l'emploi de préposé à l'inspection (emploi : 721670 – SBA : XX8600 - clé comptable : 304729-06103), pour la période du 6 mai au 31 décembre 2023;
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0235

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214023 visant à autoriser l'abolition et la création de postes cols bleus à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de préposé(e) au service – installation et parcs (poste : 47948 - emploi : 605750 - SBA : 265430 - groupe de traitement 14), à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, est vacant depuis le 6 avril 2023 à la suite du départ définitif de son titulaire;

ATTENDU qu'afin de mieux répondre aux besoins opérationnels tout en maintenant le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus, il est recommandé d'abolir ce poste permanent de préposé(e) au service – installation et parcs (poste : 47948 - emploi : 605750 - SBA : 265430 - groupe de traitement 14) et de créer un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 – SBA : 363526 - groupe de traitement 3) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir, à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, un poste permanent de préposé(e) au service – installation et parcs (poste : 47948 - emploi : 605750 - SBA : 265430 - groupe de traitement 14);
- 2.- De créer, à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 – SBA : 363526 - groupe de traitement 3);
- 3.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0236

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214026 visant à autoriser l'abolition, la modification et la création de banques d'heures cols bleus à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'afin de mieux répondre aux besoins opérationnels découlant des modifications apportées aux activités de la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, il est recommandé d'abolir la banque d'heures dans l'emploi de préposé au béton (poste : 88161 – emploi : 600870 – SBA : 376623 – groupe de traitement 8), de réduire la banque d'heures de préposé aux travaux et à l'entretien (poste : 89604 – emploi : 611720 – SBA : 363554 – groupe de traitement 3) à 0,5 a-p. (936 heures) et de créer une banque de 1123 heures dans l'emploi d'ouvrier général de métiers (emploi : 606910 – SBA : XX8600 – groupe de traitement 10), pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2023;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir, à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, la banque d'heures dans l'emploi de préposé au béton (poste : 88161 – emploi : 600870 – SBA : 376623 – groupe de traitement 8);
- 2.- De réduire, à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, la banque d'heures de préposé aux travaux et à l'entretien (poste : 89604 – emploi : 611720 – SBA : 363554 – groupe de traitement 3) à 0,5 a-p. (936 heures);
- 3.- De créer, à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, une banque de 1123 heures dans l'emploi d'ouvrier général de métiers (emploi : 606910 – SBA : XX8600 – groupe de traitement 10), pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2023;
- 4.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0237

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214027 relatif à la nomination d'un chef de division à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de chef de division à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe a été laissé vacant à la suite du départ de son titulaire;

ATTENDU que l'affichage du concours SLA-23-CONC-209380-54152 s'est tenu du 8 au 22 mars 2023 et a été effectué sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Aminata Seydi (matricule : 734039000) au poste de cheffe de division (poste : 54152 – emploi : 209380 – SBA : 266346), à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe, à compter du 27 mai 2023.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

CA23 08 0238

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214025 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Talal El Baba (matricule: 100066226), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (poste : 89552 – emploi : 611720 - SBA : 363545 - centre d'opération 304736 – Groupe de traitement 003 des cols bleus), avec effet rétroactif au 22 avril 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0239

ATTENDU QU'une véloroute dans l'axe ouest du Réseau express métropolitain (REM) est une alternative de mobilité face aux problèmes de congestion routière;

ATTENDU QUE ladite véloroute favoriserait le transport actif pour accéder aux divers pôles d'emploi et désenclaver plusieurs secteurs, notamment les quartiers Chaméran, Lebeau et Cartierville;

ATTENDU QUE ladite véloroute faciliterait les connexions entre les différents secteurs limitrophes et les gares du REM;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent accueille sur son territoire 5 stations du REM, soit 20% du réseau métropolitain;

ATTENDU QUE cet aménagement cyclable permettrait de relier l'arrondissement de Saint-Laurent à la Ville de Deux-Montagnes en passant par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Ville de Laval;

ATTENDU QUE ce projet est sur la table depuis 2016;

ATTENDU QU'en 2022, les maires des arrondissements de Saint-Laurent et de Pierrefonds-Roxboro de même que les maires des villes de Saint-Eustache et de Deux-Montagnes ont pressé la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) de profiter des retards dans la mise en service des branches ouest du REM pour y intégrer un projet de véloroute totalisant une vingtaine de kilomètres;

ATTENDU la Vision vélo 2023-2027 de la Ville de Montréal qui prévoit l'aménagement de la branche Deux-Montagnes de la véloroute dans l'Ouest-de-l'île;

ATTENDU QUE le Plan décennal d'immobilisation 2023-2032 de la Ville de Montréal prévoit des investissements de 6 202 000 \$ pour 2023-2027 et de 25 892 000 \$ pour 2028-2032 pour les véloroutes en accompagnement du REM;

ATTENDU QUE le Plan décennal d'immobilisation de l'agglomération de Montréal prévoit des investissements de 11 515 000 \$ pour 2023-2027 et de 48 087 000 \$ pour 2028-2032 pour les véloroutes en accompagnement du REM;

ATTENDU QUE des sommes de 951 000 \$ sont disponibles dès 2023 aux Plans décennaux d'immobilisation de la Ville de Montréal et de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dispose d'une enveloppe budgétaire de 40 M\$, destinée à financer des travaux de sécurisation des accès aux gares du REM;

ATTENDU QUE l'ARTM coordonne avec les sociétés de transport l'intégration et la synchronisation de l'offre de services du REM à l'échelle métropolitaine, afin d'optimiser le réseau en exploitant toutes les opportunités de synergie avec les autres modes, notamment le métro, le bus, le train, mais aussi les modes actifs;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, la conseillère Vana Nazarian, le conseiller Jacques Cohen et la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'offrir au Conseil de la Ville de Montréal et au Conseil d'agglomération de Montréal, en vertu de l'article 85.2° de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation de la branche Deux-Montagnes de la véloroute dans l'axe ouest du Réseau express métropolitain (REM), sur les territoires des arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et d'Achatsic-Cartierville;
- 2.- De demander à la Ville de Montréal et au Conseil d'agglomération de Montréal de doter le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent des ressources nécessaires, tant humaines que financières, pour réaliser ce projet.

ADOPTÉ.

CA23 08 0240

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 05

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Jacques Cohen** rappelle que la 30^e édition de la course de Saint-Laurent a eu lieu le 16 avril dernier et qu'il est fier de la participation de 1 700 coureurs de tout groupe d'âge confondu. Il souligne que 23 employés de l'arrondissement se sont joints au groupe et remercie les bénévoles et les organisateurs pour la réussite de cette activité.

Il rappelle que mai est le Mois du jardin et que de nombreux ateliers auront lieu à la Bibliothèque du Boisé. De plus, il y aura également la distribution du compost le 20 mai aux Ateliers municipaux.

Enfin, il souhaite une très belle fête des Mères à toutes les mamans le 14 mai prochain.

Le **conseiller Aref Salem** félicite le commandant Gauthier pour le travail accompli avec ses équipes et fait un retour sur le rapport présenté par celui-ci lors de la séance. Il se dit très satisfait du travail accompli par les policiers du PDQ 7 et que celui-ci contribue grandement au retour du sentiment que l'on est en sécurité.

Il rappelle également que, dans le cadre du Mois du jardin, il y aura distribution gratuite de plantes et jeunes pousses les 13 et 27 mai prochains au Parc Beaudet et aux serres du Dos Blancs, de 10 h à 15 h. Il mentionne l'importance d'amener ses bacs et d'arriver tôt pour être certain de pouvoir en profiter.

Il souligne que la période des ventes-débarras est de retour et que celles-ci ont lieu quatre fois par année. Le premier rendez-vous aura lieu les 20 et 21 mai prochains et on peut s'y inscrire gratuitement sur le site de la Ville. On peut également y localiser l'ensemble des ventes-débarras.

Il note que la *Semaine de l'action bénévole*, qui a eu lieu du 16 au 22 avril, a été une belle occasion pour remercier le travail qui est fait par toutes ces personnes durant toutes ces années.

Il ajoute que la *Semaine de la Pizza* aura lieu du 1^{er} au 14 mai et que plus de 500 restaurants participent au Canada, dont plusieurs à Saint-Laurent.

Il rappelle que la fête des Mères est une belle occasion pour saluer et remercier toutes les mamans.

La **conseillère Annie Gagnier** remercie le PDQ 7 pour le travail des agents sociocommunautaires et note que ceux-ci sont un bel ajout aux services policiers par leur participation et les liens qu'ils tissent avec la communauté.

Elle souligne que mai est effectivement le Mois du jardin, mais qu'il s'agit aussi du mois du grand ménage du printemps. Elle trouve très cohérent d'encourager particulièrement le réemploi ou encore le recyclage avant de prendre la décision de jeter ses effets aux ordures.

Elle rappelle qu'à chaque premier samedi du mois, il y a vente de livres dans les bibliothèques de l'arrondissement et, qu'en prime, le coût de ces livres est fixé à la somme de 1 \$.

Enfin, elle souligne l'importance des bénévoles qui sont une force incroyable et essentielle pour de nombreux organismes qui, sans le support vital qu'est le bénévolat, ne seraient pas en mesure de fonctionner.

La **conseillère Vana Nazarian** remarque que la fête des Mères est un beau moment et une belle occasion de souligner ces personnes si importantes dans nos vies.

Elle remercie nos bénévoles et souligne le déjeuner organisé par le centre ABC pour les remercier. Elle mentionne que l'on est très chanceux d'avoir tous ces bénévoles à Saint-Laurent.

Elle remercie également le PDQ 7 pour son travail en lien avec les événements des dernières semaines et note tous efforts déployés pour rassurer les citoyens par leur présence sur notre territoire.

Elle rappelle que mai est le Mois du jardin et souligne, en cette même occasion, la tenue du Sommet climat Montréal, portant sur l'action climatique et le développement durable. Le conseil de Saint-Laurent sera naturellement présent puisque la vision y étant proposée est commune avec celle promue par l'arrondissement.

Enfin, elle souligne l'inauguration de l'exposition d'un artiste laurentien, monsieur Étienne Côté, qui aura lieu le 4 mai prochain sur le boulevard Décarie, où plusieurs de ses œuvres seront exposées selon un parcours qui se déploie entre la Place Rodolphe-Rousseau et le parc Beaudet.

CA23 08 0241

La deuxième période des questions du public débute à 21 h 21.

Aucune question n'a été posée.

CA23 08 0242

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 21.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023.
